



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2014

Convocation du 26 août 2014

Etaient présents : F. BIGEARD (Maire), J. LAPIERRE (1^{er} adjoint), M. BRIGATTI (3^e adjoint), P. BOLLET (4^e adjoint), D. BONIN, J. HENRY, G. BUGNOT, V. VINCENT, G. JOUFFROY, M. ATWOOD, C. POULLEAU, B. BONIN, G. BOUILLERET.

J.-L. DERECLLENNE (2^e adjoint) a donné procuration à F. BIGEARD,

H. MOUCADEAU a donné procuration à M. ATWOOD.

1- Travaux voiries,

Afin de poursuivre les travaux d'enfouissement en cours, 3 devis ont été reçus pour :

- Trottoirs en enrobés Paquier, Rousselin, angle St Georges-Rousselin :
 - Roger Martin : 14 295.72 €
 - Colas : 14 325.60 €
 - Noiroit : 16 800.00 €
- Rue de la Liberté :
 - Roger Martin : 7 464.60 €
 - Colas : 8 640.00 €
 - Noiroit : 9 000.00 €
- Rue de l'église et parking de la poste (enrobé) :
 - Roger Martin : 22 540.92€
 - Colas : 22 388.40 €
 - Noiroit : 26 400.00 €

La commission travaux s'est réunie le 01/09/2014 et propose de retenir l'entreprise Roger Martin (entreprise la mieux disante) pour un montant global de 44 301.24€. Accord du conseil.

2- Devenir du bâtiment épicerie,

Devant la difficulté à louer ou vendre le bâtiment depuis un an et demi, M. Le Maire propose d'utiliser le local vacant pour accueillir une cantine, et différentes activités (TAP/NAP, salle de réunion, salle associative,...).

M. Le Maire a eu la confirmation du président de la communauté de communes d'une participation financière intercommunale pour la mise aux normes du bâtiment au niveau accueil enfance-jeunesse, sous réserve d'effectuer les travaux dans un local communal.

Il sera nécessaire d'avoir la certitude de l'engagement de la communauté de communes du point de vue « emplois » pour réaliser le projet. Un courrier sera adressé pour une visite du local et une mise au point du dossier.

Le conseil approuve à l'unanimité le changement de destination du bâtiment. L'aspect légal sera étudié.

3- Réactions à l'article paru dans le BP du 23/08/2014 concernant l'ESFRB,

M. Le Maire informe le conseil du contenu de l'article. L'entraîneur fait part de son pessimisme quant à l'évolution des structures, les moyens et les conditions d'entraînement.

La municipalité s'est vue choquée des propos tenus dans le journal.

Le Maire a interpellé le président du club rappelant les nombreuses dépenses (650 000€) faites par la commune depuis 5 ans (nouveaux vestiaires, drainage du terrain d'honneur, portique, lave

chaussures, route et chemin piétons, subvention annuelle de fonctionnement,...).

Le président n'était pas informé du contenu de l'article et regrette les propos.

Le conseil souhaite qu'une réponse officielle soit adressée au club.

M. D. Bonin n'excuse pas les propos, mais explique que les autres communes adhérentes du club ne participent que très peu à la vie financière de l'ESFRB.

Les travaux de drainage sont achevés. Un piquetage sera réalisé ultérieurement.

4- Modification des membres du bureau du CCAS,

Mme Colette Chadoeuf, est élue à l'unanimité membre hors conseil du CCAS en remplacement de Mme Christine Thibert élue lors de la réunion du 20/06/2014.

Prochaine réunion 05/09/14 à 18H : organisation des manifestations de fin d'année.

5- Bail logement mairie,

Le Maire souhaite que dorénavant un article soit ajouté dans les baux, mêmes précaires, concernant une garantie de cautionnaire.

Le bail du logement de la mairie renouvelé par le conseil municipal du 20/06/14 devra inclure cette nouvelle mention.

Après vote, le conseil se prononce à l'unanimité contre le renouvellement du bail du logement de la mairie sauf si un cautionnaire se porte garant. Un courrier recommandé sera adressé au locataire afin de libérer le logement dans les plus brefs délais.

6- Renouvellement contrats adjoint technique territorial 2ème classe,

Il convient de procéder à la régularisation du contrat de travail d'adjoint technique territorial 2ème classe. Le conseil approuve par 12 voix « pour » et 3 abstentions la signature d'un avenant n°3 au contrat à durée déterminée du 27/06/2011. Ce contrat est reconduit du 13/01/2014 au 12/01/2015 à raison de 9H30 hebdomadaires en qualité d'adjoint technique 2eme classe IM 319.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un emploi saisonnier de 2 semaines (du 8 au 19 septembre 2014) d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (en complémentarité de Claude), pour une durée hebdomadaire fixée à 35 heures selon une rémunération fixée à l'indice majoré 309.

7- Conséquences de la loi ALUR,

Cette loi signée le 24/03/2014, dans son article 134 concerne le transfert de la compétence aux communes de la délivrance des autorisations d'urbanisme. Fauverney appartenant à une intercommunalité qui compte plus de 10 000 habitants ne bénéficiera plus des services de l'Etat au 01/07/2015. Une mise en place de services d'instruction mutualisés pourrait être étudiée.

Toutefois après discussion, le conseil ne souhaite pas transférer cette compétence à l'intercommunalité et décide de rester seul décisionnaire quant aux autorisations d'urbanisme et compétence du sol.

8- Taxe aménagement,

Il convient de délibérer sur l'éventuel changement des taux d'imposition établis en faveur de la commune.

Le conseil à l'unanimité, ne souhaite pas apporter de changement aux taux déjà votés antérieurement. La Taxe d'aménagement est donc reconduite selon :

- le taux de 5% sur le secteur ZAE de Boulouze,
- le taux de 2.5% sur le reste du territoire de la commune,

9- Redevance RODP gaz 2014,

Le conseil après délibération, adopte à l'unanimité les propositions faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau public de distribution gaz naturel

selon le calcul : $((0.035 \text{ €} \times 5662.30 \text{ mètres}) + 100 \text{ €}) \times 1.15$ soit 342.91 €

10- SICECO : groupement régional d'achat gaz,

Le contrat gaz de la commune avec EDF collectivités arrive à expiration le 31/10/14.

Le planning de l'achat groupé avec le SICECO est le suivant :

CAO 03/09/14, passage éventuel aux nouveaux fournisseurs le 15/10/14.

La commune contactera en parallèle EDF collectivités pour avoir un élément de comparaison.

11- Création route forestière dans le canton de Soubran (58),

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil que la commune de Suilly-la-Tour envisage la création d'une route forestière permettant ainsi la desserte de la forêt communale.

Après délibération, le conseil municipal souhaite l'instruction de ce projet conduit par la commune de Suilly-la-Tour. Cette opération fera l'objet d'une convention entre les deux communes, et l'ONF sera désigné comme maître d'oeuvre.

Plan de financement du projet :

Dépense : 58 122.00 €

Recettes : Subvention Etat + Feader (70 %) : 40 685.40 €

Région 10 % : 5 812.20 €

Autofinancement : 11 624.40 €

Part de la commune de Fauverney : 581,22 €

Part de la commune de Suilly la Tour : 11 043,18 €

Après avoir délibéré, le CM accepte le projet, approuve le plan de financement présenté, et autorise le Maire à engager les dépenses nécessaires ainsi qu'à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Coupes Nièvre : Le conseil à l'unanimité, demande à l'ONF :

- le martelage de la parcelle 11 et 13.1,
- la mise en vente en bloc et sur pied, des produits martelés de la parcelle 11 lors de la vente de printemps 2015,
- la mise en vente en bloc et sur pied, des produits martelés de la parcelle 13.1 lors de la vente d'automne 2015.

12- Bail rural parcelle ZE24p,

Suite à la réunion du conseil du 17/04/2014 autorisant M. Fraîchet à louer la parcelle de terre ZE 24p, le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer un bail à ferme dans les mêmes conditions que précédemment pour un loyer annuel initial de 133 € + charges qui seront réévalués annuellement en fonction de l'indice des fermages.

13- Renouvellement des baux ruraux,

Le conseil autorise M. Le Maire à renouveler dans les mêmes conditions les baux à ferme arrivant à expiration sur la commune, et le Legs pour une durée de 9 ans. Les loyers calculés en 2013 seront réévalués annuellement en fonction de l'indice des fermages dans les mêmes conditions et dans la continuité.

Mme Moyse ayant envoyé un courrier de résiliation de bail (parcelle ZK89), après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la reprise de ladite parcelle par Mme Quenot Laetitia dans les mêmes conditions pour un loyer annuel de 35 € + charges réévalués annuellement en fonction de l'indice des fermages, à charge pour elle de sécuriser le terrain par un enclos.

14- Comité cantonal inter-associations : demande de subvention exceptionnelle,

Dans le cadre de la préparation des journées mémorielles des conflits 1914-1918 et 1939-1945 qui se dérouleront à Genlis courant novembre 2014, le conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au comité cantonal inter associations d'un montant de 100 €.

15- Motion de soutien à l'action de l'AMF (dotations de l'Etat),

Devant la baisse des dotations de l'Etat, l'AMF propose la signature d'une motion de soutien pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Le conseil approuve à l'unanimité la signature de cette motion.

16- Cyclo-cross,

Le Maire informe le conseil que l'ASLH sollicite une autorisation pour organiser un cyclo-cross le 19/10/14. Approbation.

17- Divers,

- Devant les difficultés rencontrées par la commission communication, M. Lapierre a sollicité un devis pour la mise à jour du site internet de la commune par l'agence Bee. Le montant est de 690 € HT annuel. Le conseil approuve à l'unanimité le devis et la signature du contrat de maintenance annuel.
G. Bugnot félicite la commission pour le bon travail réalisé.
Les photos des maisons fleuries seront mises en ligne prochainement.
- Dans le cadre du programme de prévention des déchets, le SMICTOM propose de mettre à disposition de la commune gratuitement des composteurs pour les déchets verts provenant du cimetière.
Le conseil approuve à l'unanimité le principe et autorise le maire à signer une convention avec le SMICTOM.
- Logement de la Poste : M. Brigatti effectue des visites. Un couple est fortement intéressé et remplit les conditions souhaitées. Approbation pour retenir ce couple. Les visites sont arrêtées.
- Visite à Donzy du 27/09/14 : 21 participants à ce jour.
Départ 7H30. J. Lapierre s'occupe de louer un bus.
- La ligne de trésorerie arrive à échéance en octobre. Le conseil approuve à l'unanimité sa reconduction moyennant un coût de mise à disposition de 0.20%.
- J. Lapierre souhaite connaître les suites du dossier du locataire du studio de la rue du Presbytère. Pas de nouvelle. Un courrier sera adressé au locataire pour lui demander d'augmenter le versement du loyer mensuel de 100 € dans le but de réduire sa dette, faute de quoi le bail sera résilié.
- M. Atwood : constat de nombreux excréments canins (aire de jeux et trottoirs). J. L. Dereclenne sera chargé de rechercher des panneaux et distributeurs de sacs.
- D. Bonin :
 - problème des chats errants. Mme Bonin Claudine sera sollicitée pour trouver une solution.
 - gêne occasionnée par le stationnement de véhicules devant les habitations et l'épicerie.
- Courrier de M. Fanjaud au sujet des écoulements d'eau de pluie rue du Moulin : le maire étudiera le problème et vérifiera la garantie décennale de l'entreprise ayant réalisé les travaux en 2008.

**Le Maire
François BIGEARD**

